



Assemblée générale / Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/1000

S/20533

17 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 16 mars 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué publié le 15 mars 1989 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, en vous demandant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent du Zimbabwe  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies et Président du  
du Bureau de coordination du  
Mouvement des pays non alignés,

(Signé) I. S. G. MUDENGE

ANNEXE

Communiqué sur la question de Palestine publié le 15 mars 1989 par  
le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni à New York le 15 mars 1989. Il a entendu à cette occasion une déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à propos des événements touchant la question de Palestine.

Le Bureau s'est dit gravement préoccupé par la situation toujours alarmante dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël, y compris Jérusalem, qui résulte du maintien par Israël de sa politique et de ses pratiques de la "poigne de fer". A cet égard, le Bureau a condamné Israël pour la poursuite d'une politique et de pratiques qui constituent une violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau a une fois de plus demandé au Conseil de sécurité d'envisager d'appliquer les recommandations visant à assurer la sécurité et la protection des Palestiniens dans les territoires occupés, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/19443) présenté en application de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité.

Le Bureau de coordination a exprimé sa profonde inquiétude devant l'impasse où se trouvent toujours les efforts tendant à engager le processus de paix au Moyen-Orient. Il a regretté que le Conseil de sécurité ait été empêché de prendre des mesures positives touchant la situation dans les territoires occupés et d'engager le processus de paix au Moyen-Orient, en raison de l'attitude négative de certains membres du Conseil. Le Bureau a demandé au Conseil de sécurité, agissant de concert avec le Secrétaire général, de contribuer à la mise en place de mesures concrètes visant à lancer le processus de paix au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Bureau a en outre demandé à Israël de répondre positivement aux initiatives importantes prises par la Palestine lors de la "session de l'Intifada" du Conseil national palestinien (CNP), tenue à Alger en novembre 1988, et par le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, à Genève et ailleurs. Le Bureau était convaincu que si Israël faisait preuve de la même bonne volonté que celle dont faisait preuve la Palestine depuis la réunion du CNP à Alger, et dont le reste de la communauté internationale s'était déjà félicité, les mesures importantes de renforcement de la confiance dont la Palestine avait pris l'initiative aboutiraient à des résultats positifs pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Bureau de coordination a rendu une fois de plus hommage au soulèvement héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés, l'Intifada, qui représente une nouvelle étape dans la lutte de ce peuple contre l'occupation. Le Bureau a réaffirmé la volonté des pays non alignés d'apporter leur entière solidarité et leur appui total au peuple palestinien, sous la direction de

l'Organisation de libération de la Palestine, afin de lui permettre de poursuivre sa lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne et réaliser ses droits inaliénables.

Le Bureau de coordination a aussi rendu hommage à la résistance héroïque que mène la population arabe dans le Golan arabe syrien et dans le sud du Liban contre l'occupation israélienne.

-----